



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU l'article L 613-2 du Code de l'Education ;

VU la décision du conseil d'administration de l'Université d'Orléans en date du 20 Octobre 2017 portant création du diplôme d'Université **DU « PMAPS » préparation mentale appliquée à la performance sportive** ;

VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences & Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance du **Diplôme Universitaire DU « PMAPS » préparation mentale appliquée à la performance sportive**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- Mme Schiano-Lomoriello Sandrine	Maître de Conférences
-----------------------------------	-----------------------

Vice-Présidente du jury :

- Mme Villemain Aude	Maître de Conférences
----------------------	-----------------------

Membres du jury :

- M. Denneil Mickael	Professionnel
- M. Marcadet Aymeric	Professeur
- M. Morlat Marc	Professeur certifié
- M. Levillain Guillaume	Professeur de second degré

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 10/11/2025



Eric BLOND